



ROSHEIM RUNNING Règlement de l'Association « Rosheim Running » destiné aux adhérents.

Date de mise à jour : 4/11/2024 (rajout de précisions dans les modalités d'adhésion et de cotisation)

Ce document a pour objet d'informer les membres des règles de fonctionnement de l'association.

1 Adhésion

Les modalités d'adhésion sont déterminées par les statuts de l'association (article 7). L'adhésion permet la participation aux activités de l'association (séances en gymnase, séances hebdomadaires, séances spécifiques et stages) en contrepartie :

- D'une cotisation par année civile dont le montant est fixé à l'assemblée générale annuelle (AG). Pour une 1^{ère} adhésion intervenant dans le 4^{ème} trimestre, l'adhésion vaut également pour l'année civile suivante. La cotisation est due dans les 2 mois maximum suivant l'AG
- Pour les majeurs : De s'être assuré que son état de santé est compatible avec la pratique sportive de l'association. Ceci peut être réalisé par la consultation d'un médecin ou par le parcours prévention santé (PPS)
<https://pps.athle.fr/>
- Pour les mineurs : Que le (la) représentant(te) légal(le) du (de la) mineure (mineure) se soit assuré que son état de santé est compatible avec la pratique sportive de l'association. Ceci peut être réalisé par la consultation d'un médecin ou par l'attestation de santé
- L'adhésion des enfants est conditionnée par :
 - L'âge qui doit être au minimum de 7 ans dans l'année d'adhésion sauf dérogation notifiée par l'association
 - L'aisance sportive et la motivation jugée par les encadrants de l'association
 - Le comportement qui doit être marqué par le respect des consignes et le respect d'autrui

2 Assurance

Chaque membre doit s'assurer qu'il est dument couvert (extension au contrat d'habitat traditionnel ou autre contrat) pour tout dommage corporel ou matériel causé ou subi par lui à l'occasion des activités de l'association et qui ne relève pas de la responsabilité de celle-ci.

3 Séances d'entraînement – conduite à tenir

Dans le cadre des activités de l'association, notamment lors des séances collectives, chacun se doit, en général :

- De respecter le code de la route, de faire preuve de prudence, d'éviter tout écart, et ne pas se retourner.
- Ne pas quitter le groupe sans le signaler à l'encadrant
- La nuit, porter une veste ou chasuble réfléchissante, et si besoin une lampe frontale.
- L'accompagnement par des animaux est strictement interdit
- Le port d'écouteurs est strictement interdit
- Chacun se doit de faire preuve de respect mais aussi de diligence envers les autres membres de l'association et, le cas échéant, leur porter assistance si nécessaire.
- Les installations, équipements et autres mis à la disposition des membres doivent être utilisés conformément à l'usage pour lequel ils sont prévus et dans le respect des règlements éventuellement prévus (gymnase par exemple)..
- Chaque participant est libre d'effectuer ou non les exercices prévus. Il doit adapter l'intensité et la durée des exercices en fonction de sa condition physique, de ses antécédents médicaux, etc...

4 Participation aux courses :

Chaque année, en fonction du budget, le comité de l'association définit :

- Une ou plusieurs courses avec inscription et paiement intégral par l'association *avec obligation de porter un haut « Rosheim Running »*
- Courses d'équipes hors équipée de la rose, avec inscription individuelle et remboursement partiel par l'association selon montant défini et justifié par la présence dans le classement sous le nom de l'association

Le choix des courses permet une participation d'une majorité de membres, y compris des enfants.

Chaque participant devra fournir directement à l'organisateur son attestation PPS <https://pps.athle.fr/> de moins de 3 mois à la date de la course, si pas intégré dans l'inscription en ligne, ou l'attestation de santé ou certificat médical < 6mois pour les mineurs.

5 Participation à l'équipée de la rose :

Cette manifestation organisée par l'association est une manière de passer du rôle de pratiquant course à pied à celui d'organisateur bénévole. C'est une opportunité pour l'association d'obtenir des subventions et partenariats.

Il est admis que les membres de l'association puissent constituer des équipes et s'inscrire sous réserve que :

- Cela ne soit pas systématique (chaque année)
- Les membres en course soient bénévoles pour la préparation et (ou) le rangement

L'action collective des membres doit permettre la bonne organisation et le succès de la manifestation.

6 Textiles :

L'association propose une gamme de textiles avec marquage du logo de l'association

Seuls les *T.shirts et débardeurs* avec marquage bénéficient d'une participation de l'association pour le 1^{er} (75%) et le 2^{ème} (50%) article. Conditions renouvelées tous les 3 ans

Les autres textiles (vestes, chasubles) sont proposés au prix d'achat négocié, le marquage étant pris en charge par l'association.

Modèle	Prix	Remarque
Polaire sans manche : tailles enfants et adultes	Enfants : 12€ Adultes S et + : 15€	Commande annuelle, certaines tailles disponibles
Polaire manches longues : tailles enfants et adultes	Enfants : 14€ Adultes S et + : 17€	Commande annuelle, certaines tailles disponibles
Veste Soft Shell manches longues	33€	Commande annuelle, certaines tailles disponibles
T. shirts techniques marque Erima, Adidas - Tailles enfants et XS et +	Selon prix d'achat	1 ^{er} (75%) et le 2 ^{ème} (50%) article.
Débardeurs techniques marque Erima, Adidas - Tailles XS et +	Selon prix d'achat	1 ^{er} (75%) et le 2 ^{ème} (50%) article.
Divers textiles et accessoires (lampes frontales, etc..) F4P ou Equipée de la Rose	3€	Selon disponibilité